



OBJECTIF(S)

- Connaître le mécanisme de la dommage ouvrage

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Gestionnaires locatifs et gestionnaires de copropriété.

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : ½ journée (soit 3,30 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en Assurances

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 130 € HT

Non Adhérent FNAIM : 190 € HT

PROGRAMME

I – FORMALITÉS ET VÉRIFICATIONS PRÉALABLES

- Déclaration du risque
- État des lieux et RC professionnelle

II – LES PRINCIPAUX CONTRATS DE L'IMMOBILIER

- L'assurance de la copropriété (MRI)
- L'assurance du locataire (MRH)
- L'assurance du copropriétaire non occupant (CNO) et du propriétaire non occupant (PNO)
- La garantie des loyers impayés (GLI) le dispositif Visale

III – LES CONVENTIONS INTERPROFESSIONNELLES ET LA GESTION DES DÉGÂTS DES EAUX

- La convention IRSI
- La Convention CIDE COP

IV – LA GESTION D'UN SINISTRE

- L'évaluation des pertes et l'expertise
- Le règlement de l'indemnité



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap